

L'Adresse—M. de Corneille

M. de Corneille: Monsieur le Président, c'est parfois un peu lassant d'entendre la litanie des plaintes du NPD.

Une voix: Vérifiez les faits.

M. de Corneille: C'est bien dur d'être obligé d'entendre la même chose tout le temps.

Des voix: Oh, oh!

M. de Corneille: Prenez, par exemple, un certain nombre de points que le député a soulevés, et qui sont tous importants.

Une voix: Et tous vrais.

M. de Corneille: Prenons tout d'abord la modification apportée en ce qui a trait au financement de l'enseignement postsecondaire alors qu'auparavant, le gouvernement fédéral apportait une contribution égale à celle des provinces. Si le député disait tout et tentait de comprendre ce que le gouvernement fédéral faisait à l'époque, il saurait qu'il tentait de répondre aux plaintes des provinces selon lesquelles l'enseignement postsecondaire était, en vertu de la Constitution, de compétence provinciale exclusivement. En outre, le gouvernement tentait de montrer que les provinces riches pouvaient fournir un montant égal aux crédits versés par le gouvernement fédéral, ce qui n'est pas le cas pour les provinces pauvres. Les provinces ayant un budget moindre et moins d'industries—comme certaines provinces canadiennes que je ne nommerai pas—étaient incapables de consacrer beaucoup d'argent à l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement fédéral n'avait aucune peine à apporter une contribution égale à celle de ces provinces, car les sommes étaient relativement petites, alors que dans le cas de provinces plus nanties, comme le Québec et l'Ontario, les sommes concernées étaient beaucoup plus importantes. C'est ce que l'on reprochait au régime passé. Il était injuste envers les provinces pauvres et les jeunes vivant dans ces dernières. C'est pourquoi on a proposé de le remplacer par une formule qui était censée nous aider, par des paiements fonds bloqués et des paiements de transfert, à obtenir une distribution plus équitable des fonds entre les diverses provinces et à être ainsi plus juste envers les pauvres des provinces pauvres. C'était là le vil motif des efforts déployés pour obtenir ce changement.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais je voudrais permettre une seconde question.

[Français]

M. Fontaine: Monsieur le Président, lorsque j'écoute l'honorable député de Eglinton-Lawrence (M. de Corneille) qui prétend être le spécialiste de l'éducation du gouvernement libéral, du parti libéral, je suis porté à dire...

Une voix: Du futur gouvernement!

M. Fontaine: ... du gouvernement d'hier, du gouvernement qui a endetté le pays pour 240 milliards de dollars, je suis porté à dire que cet expert devrait, au préalable, connaître la question de l'éducation au niveau constitutionnel, car cela relève des provinces.

Je suis très conscient que dans son parti on ne s'entend pas du tout sur la Constitution, que l'on connaît des tiraillements énormes, que son parti est en train de se briser sur une question constitutionnelle.

Il serait bon que le représentant de ce parti fasse mention que l'éducation relève des provinces.

Deuxièmement, lorsqu'il dit que nous, nous contribuons au programme d'éducation dans certaines provinces, nous tenons compte, nous, que les étudiants que l'on veut former, on ne veut pas leur créer des dettes pendant leur vie active et également pour leurs descendants.

C'est cela que le gouvernement qui nous précède n'a jamais compris, monsieur le Président.

[Traduction]

M. le vice-président: Étant donné qu'il nous reste une minute, je crois que le député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille) devrait avoir le dernier mot.

[Français]

M. de Corneille: Monsieur le Président, serait-il possible à mon honorable ami de continuer parce que je n'ai pas compris sa question, il n'a pas encore posé sa question.

Une voix: Rien de nouveau, il n'avait rien à dire.

M. le vice-président: Je donne la parole à l'honorable député de Lévis (M. Fontaine) sur une très brève question afin qu'on puisse avoir une très brève réponse.

M. Fontaine: Monsieur le Président, je demanderais au député qui vient de prendre la parole, soit le député de Eglinton-Lawrence (M. de Corneille), si lui, il a compris la Constitution et le fondement du Canada. S'il l'a compris, il cessera de parler de l'éducation comme il vient d'en parler. Ce serait la première chose à faire, soit comprendre le cadre juridique et formel qui nous régit, nous, les Canadiens, et ainsi, lorsque vous parlerez de quelque chose, vous vous raccorderez à une entente globale. Commencez par faire le ménage dans votre propre parti et comprenez ce que c'est que la Constitution canadienne.

Parlez-en à tous vos membres, soit le peu qui vous reste, et cela va vous aider à votre prochain congrès.

[Traduction]

M. le vice-président: Le député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille) voudrait-il bien conclure?